

**Assemblée générale**

Distr. générale
7 mai 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 167 de l'ordre du jour provisoire

**Financement de l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire****Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
pour l'exercice allant du 4 avril 2004 au 30 juin 2005****Rapport du Secrétaire général*****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	1–6	4
II. Ressources nécessaires	7–79	15
III. Analyse des montants demandés	80–100	37
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	101	43
Annexes		
Organigramme		44
Carte		46

* Le présent document est soumis avec retard du fait qu'il a fallu procéder à des consultations internes afin de mettre la dernière main au projet de budget de la mission après sa création le 4 avril 2004 (résolution 1528 (2004) du Conseil de sécurité).



Résumé

Le présent rapport contient le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour les deux périodes allant du 4 avril au 30 juin 2004 et du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, qui se chiffre à 101 061 200 dollars et 401 293 200 dollars respectivement.

Le budget tient compte du personnel et des équipements de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) et prévoit le déploiement de 200 observateurs militaires, 6 040 soldats, dont 120 officiers d'état-major, 350 policiers civils, 406 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 457 agents recrutés sur le plan national, dont 18 administrateurs recrutés dans le pays et 232 Volontaires des Nations Unies.

Les prévisions totales de dépenses pour le fonctionnement de l'ONUCI durant l'exercice du 4 avril au 30 juin 2004 et du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 ont été établies au regard de l'objectif de la mission, en fonction des résultats à atteindre dans ses différentes composantes : cessez-le-feu, désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation; action humanitaire et droits de l'homme; processus de paix; maintien de l'ordre et appui. Les ressources financières à prévoir pour les différents volets sont logiquement reliées à la composante d'appui par des produits quantitatifs pour chacune des catégories de dépenses opérationnelles.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	4 avril au 30 juin 2004	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	Total
	Prévisions de dépenses	Prévisions de dépenses	
Militaires et personnel de police	40 460,6	166 447,2	206 907,8
Personnel civil	7 586,2	56 582,6	64 168,8
Dépenses opérationnelles	53 014,4	178 263,4	231 277,8
Montant brut	101 061,2	401 293,2	502 354,4
Recettes provenant des contributions du personnel	861,2	7 176,0	8 037,2
Montant net	100 200,0	394 117,2	494 317,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—
Total	101 061,2	401 293,2	502 354,4

Ressources humaines

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Postes autorisés prévus</i>
Observateurs militaires ^a	200
Contingents ^a	6 040
Police civile ^a	350
Personnel recruté sur le plan international	406
Personnel recruté sur le plan national ^b	457
Volontaires des Nations Unies.	232

^a Maximum des effectifs autorisés/prévus.

^b Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que devra prendre l'Assemblée générale sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le processus aboutissant à la création de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) est décrit ci-dessous :

<i>Date</i>	<i>Par rapport au jour J</i>	<i>Description</i>
6 janvier 2004	J-89	Dans son rapport sur la MINUCI présenté en application de la résolution 1514 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 13 novembre 2003 (S/2004/3), le Secrétaire général a recommandé au Conseil de sécurité d'envisager d'autoriser le déploiement d'une opération de maintien de la paix multidimensionnelle des Nations Unies en appui au processus de paix en Côte d'Ivoire
27 février 2004	J-37	Par sa résolution 1528 (2004) du 27 février 2004, le Conseil de sécurité a créé l'ONUCI à compter du 4 avril 2004, a renouvelé le mandat de la MINUCI jusqu'au 4 avril 2004 et a prié le Secrétaire général de transférer, à cette date, l'autorité de la MINUCI et les forces de la CEDEAO à l'ONUCI
24 mars 2004	J-11	Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé des dépenses d'un montant de 49 943 300 dollars pour couvrir le coût des premiers besoins essentiels en matière de logistique et de personnel de l'ONUCI durant la période du 4 avril au 30 juin 2004
4 avril 2004	Jour J	L'ONUCI est créé
6 mai 2004	J+32	Le budget de l'ONUCI est publié

2. Le mandat de l'ONUCI a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004). L'Opération est chargée d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif global consistant à assurer le retour à la normale et la sécurité générale en Côte d'Ivoire.

3. Dans le cadre de cet objectif d'ensemble, l'ONUCI mènera, durant l'exercice, plusieurs activités essentielles qui contribueront aux réalisations escomptées, comme le montrent les tableaux récapitulatifs donnés ci-après. Ces réalisations sont regroupées selon les composantes énoncées dans le mandat de l'Opération figurant au paragraphe 6 de la résolution 1528 (2004), à savoir : cessez-le-feu; désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation; appui aux opérations humanitaires et droits de l'homme; processus de paix; ordre public; une composante d'appui est également prévue.

4. Les réalisations escomptées devraient permettre d'atteindre dans les délais l'objectif fixé par le Conseil de sécurité et les indicateurs de succès devraient servir de critères permettant de mesurer les progrès accomplis durant l'exercice. Les ressources financières à prévoir sont reliées logiquement à la composante d'appui par des produits quantitatifs pour chacune des catégories de dépenses opérationnelles. En raison du déploiement échelonné de l'Opération, l'attribution des ressources humaines prévues pour l'ONUCI a été présentée par unité structurelle plutôt que par composante.

5. L'ONUCI est dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général (poste de secrétaire général adjoint), aidé de deux représentants spéciaux adjoints (postes de sous-secrétaire général). Les observateurs militaires sont dirigés par le commandant de la Force (poste D-2).

6. Le quartier général de l'Opération a été établi à Abidjan et deux antennes sont situées à Bouaké (secteur Est) et à Daloa (secteur Ouest); une base avancée de soutien logistique a été mise en place à Yamassoukro. L'Opération assure un soutien administratif, logistique et technique à son personnel administratif, militaire et civil déployé à Abidjan, dans les secteurs Est et Ouest et dans 75 emplacements situés dans l'ensemble du pays.

Composante 1 : cessez-le-feu

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Respect par les parties de l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003	1.1.1 Le Comité de coordination quadripartite est créé, comprenant les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI), les Forces nouvelles et l'opération Licorne, afin d'observer les mouvements des groupes armés 1.1.2 Des représentants des FANCI participent aux réunions du Comité mixte de suivi qui se réunit tous les 15 jours 1.1.3 Aucune violation de l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003
<i>Produits</i> 998 800 jours de patrouille à pied pour surveiller l'application de l'accord de cessez-le-feu. (20 soldats par patrouille, 20 patrouilles par bataillon, 2 bataillons dans le secteur Est pendant 26 jours; 20 soldats par patrouille, 20 patrouilles par bataillon, 3 bataillons dans le secteur Est pendant 31 jours; 20 soldats par patrouille, 20 patrouilles par bataillon, 3 bataillons dans le secteur Est et 2 bataillons dans le secteur Ouest pendant 30 jours, 20 soldats par patrouille, 20 patrouilles par bataillon, 3 bataillons par secteur, 2 secteurs pendant 367 jours)	

- 224 730 jours de soldat aux points de contrôle ou aux postes d'observation afin de surveiller l'application de l'accord de cessez-le-feu (30 soldats par poste de contrôle, 3 postes de contrôle par bataillon, 2 bataillons dans le secteur Est pendant 26 jours; 30 soldats par poste de contrôle, 3 postes de contrôle par bataillon, 3 bataillons dans le secteur Est pendant 31 jours; 30 soldats par poste de contrôle, 3 postes de contrôle par bataillon, 3 bataillons dans le secteur Est et 2 bataillons dans le secteur Ouest pendant 30 jours; 30 soldats par poste de contrôle, 3 postes de contrôle par bataillon, 3 bataillons par secteur, 2 secteurs pendant 367 jours)
- 70 920 jours de patrouille mobile d'observateurs militaires pour observer l'application de l'accord de cessez-le-feu (2 observateurs par patrouille, 50 équipes de patrouille pendant 26 jours; 2 observateurs par patrouille, 80 équipes de patrouille pendant 427 jours)
- 1 812 jours de patrouille à pied d'observateurs militaires pour enquêter sur les violations de l'accord de cessez-le-feu (quatre observateurs pendant 453 jours)
- 7 040 heures de patrouille aérienne pour surveiller la situation aux frontières, en particulier les arrivées éventuelles de réfugiés et de combattants en provenance du Libéria (80 heures d'hélicoptère par mois pour huit hélicoptères militaires pendant 11 mois)
- Réunions hebdomadaires avec les FANCI afin d'aider à surveiller les frontières, en particulier la situation des réfugiés libériens et les mouvements des combattants
- Liaison quotidienne avec les FANCI et les éléments militaires des Forces nouvelles afin de promouvoir le rétablissement de la confiance entre toutes les forces ivoiriennes
- Réunion mensuelle du Comité de coordination quadripartite afin d'aider à l'application de l'accord de cessez-le-feu
- Fourniture régulière de conseils aux FANCI et aux Forces nouvelles au sujet des responsabilités qui leur incombent en vertu de l'Accord de Linas-Marcoussis et de l'accord de cessez-le-feu, y compris la mise au point de directives opérationnelles
- Protection des civils en cas de danger immédiat de violence physique dans les zones de déploiement
- 93 318 jours de soldat pour assurer la sécurité des ministres du Gouvernement de réconciliation nationale (206 militaires pendant 453 jours)

Facteurs externes : L'opération Licorne maintiendra sa présence en Côte d'Ivoire; elle assurera une force de réaction rapide à l'appui de la Force des Nations Unies; les pays fournissant des contingents assureront les effectifs nécessaires.

Composante 2 : désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Progrès concernant la réinsertion des ex-combattants nationaux dans la société ivoirienne, rapatriement et réinstallation des ex-combattants étrangers présents en Côte d'Ivoire	2.1.1 Plus de 30 000 combattants en Côte d'Ivoire volontairement désarmés et démobilisés

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	2.1.2 Plus de 30 000 ex-combattants participant aux programmes de réinsertion, rapatriement et réinstallation
<i>Produits</i> • Surveillance du désarmement et de la démobilisation des ex-combattants, y compris les mouvements de tous les soldats vers 11 centres de regroupement et de cantonnement dans 17 zones de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, sécurisation des centres de cantonnement, identification de 30 000 ex-combattants et établissement de fiches signalétiques • Sécurisation des 11 centres de regroupement et de cantonnement dans les 17 zones de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, y compris la sécurisation des mouvements des ex-combattants et la garde des armes, munitions et matériels militaires remis par les ex-combattants, et neutralisation ou destruction de ces matériels • Sécurisation et surveillance de deux sites où se trouvent des armes lourdes et des aéronefs militaires • Fourniture de conseils au Comité national de désarmement, démobilisation et réinsertion au sujet de l'exécution du Programme national dans ce domaine, en particulier au sujet des besoins spécifiques des femmes et des enfants • Fourniture de conseils au Gouvernement de réconciliation nationale au sujet de l'exécution d'un programme d'information multimédia à l'échelle nationale à l'appui du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants • Réunions régionales avec les principales parties prenantes afin d'examiner les aspects régionaux des divers programmes de pays en matière de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation, compte tenu en particulier des besoins spécifiques des femmes et des enfants • Réalisation de projets à impact rapide <i>Facteurs externes</i> : L'opération Licorne maintiendra sa présence en Côte d'Ivoire; elle assurera une force de réaction rapide à l'appui de la Force des Nations Unies. Les pays fournissant des contingents enverront les effectifs nécessaires; des fonds extérieurs seront disponibles pour les opérations de désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation.	

Composante 3 : action humanitaire et droits de l'homme

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Amélioration de la situation humanitaire et renforcement du respect des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.	3.1.1 Réinstallation de 500 000 personnes déplacées et de 69 000 réfugiés 3.1.2 Création de la Commission nationale des droits de l'homme en Côte d'Ivoire

Produits

- Conseils sur les droits de l'homme au Gouvernement de réconciliation nationale et aux institutions nationales telles que la Commission nationale des droits de l'homme et les institutions législatives et judiciaires (commissions parlementaires chargées de questions relatives aux droits de l'homme, Ministère de la justice) et organisations de la société civile, y compris la mise au point et l'application du Plan d'action nationale pour les droits de l'homme
- Visites tous les 15 jours à Man, Duékoué, San Pedro, Daloa, Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro et Bondoukou pour mobiliser les autorités locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres parties prenantes au niveau local dans le domaine des droits de l'homme
- Ateliers trimestriels sur le rôle de la société civile, à l'intention de 120 membres des organisations locales de la société civile à Man, Korhogo, Bouaké et Yamoussoukro
- Formation de 80 membres d'organisations de défense des droits de l'homme et d'ONG à Man, Duékoué, San Pedro, Daloa, Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro et Bondoukou dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis
- Conseils aux ONG locales pour ce qui est de la mise en place de capacités locales de surveillance des droits de l'homme à Abidjan, Man, Duékoué, San Pedro, Daloa, Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro et Bondoukou
- Coordination hebdomadaire des réunions consacrées aux droits de l'homme à Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, Daloa et Guiglo-Duékoué avec des représentants du Gouvernement de réconciliation nationale et des institutions nationales, des ONG nationales et internationales afin de coordonner la stratégie en matière de droits de l'homme et les questions relatives à la promotion et à la protection de ces droits
- Surveillance de la situation des droits de l'homme dans huit provinces
- 20 enquêtes, missions d'établissement des faits et rapports spéciaux sur des violations graves des droits de l'homme
- Deux colloques nationaux à l'intention des institutions nationales, du pouvoir judiciaire, des avocats, des universités et de la société civile sur la protection des droits de l'homme et l'administration de la justice après les conflits, et le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et de la réconciliation nationale
- Conseils au Gouvernement de réconciliation nationale en vue de promouvoir l'égalité des sexes et la participation pleine et égale des femmes dans les structures décisionnelles à tous les niveaux, et le suivi des violations des droits de l'homme en vue de mettre fin à l'impunité
- Liaisons régulières sur les questions sexospécifiques avec les institutions gouvernementales, les entités des Nations Unies présentes dans le pays et les ONG
- Conseils aux autorités gouvernementales sur l'exécution du programme national de lutte contre le sida, en coopération avec les organismes des Nations Unies et les ONG locales et internationales
- Conseils au Gouvernement de réconciliation nationale (Ministères de la solidarité, de la réconciliation nationale, des droits de l'homme, des victimes de guerre et du sida) au sujet des groupes vulnérables, y compris les femmes et les enfants

- Exécution de projets à impact rapide

Facteurs externes : Les combats cessent et les parties locales coopèrent en assurant la sécurité et l'accès des acteurs humanitaires; les parties cessent d'utiliser des enfants soldats; les donateurs fournissent les fonds nécessaires; les parties s'engagent à assurer la réconciliation nationale.

Composante 4 : processus de paix

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.1 Progrès réalisés concernant le rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire	4.1.1 Réouverture des bureaux publics locaux dans l'ouest et le nord du pays 4.1.2 Tous les ministres du Gouvernement de réconciliation nationale suivent régulièrement les sessions du Conseil des ministres 4.1.3 Le Gouvernement de réconciliation nationale approuve et diffuse un plan de reconstruction et de développement de l'infrastructure, de reprise économique nationale et de renforcement de la cohésion sociale conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis 4.1.4 Rétablissement de la diffusion libre des émissions internationales de radiotélévision dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire
<i>Produits</i> • Fourniture régulière de conseils, en coopération avec la CEDEAO et les autres partenaires internationaux, aux ministres de l'administration territoriale et aux autorités locales à Abidjan, Man, Bouaké et Yamoussoukro quant au rétablissement de l'autorité de l'État et de l'infrastructure publique dans l'ensemble du pays • Réunions régulières avec les partis politiques, la société civile et les ONG afin de promouvoir le consensus sur les questions relatives à la réalisation de la paix durable dans la région • Contacts soutenus, y compris des visites régulières, avec les chefs d'État et les institutions des pays de la sous-région (Libéria, Guinée, Mali, Burkina Faso, Ghana, Sierra Leone, Niger, Sénégal, Bénin, Nigéria, Guinée-Bissau, Cap-Vert, Gambie et Togo) afin de consolider le processus de paix et les progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis • Réunions hebdomadaires entre les organismes des Nations Unies afin de coordonner les efforts de ceux-ci en Côte d'Ivoire • Présidence des réunions hebdomadaires du Comité de suivi créé par l'Accord de Linas-Marcoussis, se tenant tour à tour à Abidjan, Man, Duékoué, San Pedro, Daloa, Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro et Bondoukou • Appui du Secrétariat au Comité de suivi créé par l'Accord de Linas-Marcoussis	

- Conseils au Gouvernement de réconciliation nationale et aux institutions nationales au sujet des aspects juridiques de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis
- Programme multimédia d'information et de mobilisation à l'échelle nationale à l'appui du processus de paix, y compris des points de presse, des publicités dans les journaux et des campagnes d'information au niveau local, diffusion de bulletins et maintien d'un site Web
- Programmes d'information radiodiffusés sur le processus de paix dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire, dans les langues locales, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept
- Formation de 20 journalistes locaux aux techniques et pratiques professionnelles de base
- Exécution de projets à impact rapide

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
4.2 Élections libres, transparentes et crédibles en Côte d'Ivoire	4.2.1 La Commission électorale indépendante de Côte d'Ivoire a publié un calendrier et un plan opérationnel pour les élections qui doivent avoir lieu en octobre 2005 4.2.2 Un référendum doit se tenir sur l'article 35 de la Constitution ivoirienne concernant les critères d'éligibilité à la présidence de la République 4.2.3 L'Assemblée nationale a promulgué la législation électorale conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis 4.2.4 L'inscription des électeurs est achevée dans l'ensemble du pays
<i>Produits</i> • Assistance technique, encadrement et orientations à la demande du Gouvernement de réconciliation nationale, sur la composition et le fonctionnement de la Commission électorale indépendante et des structures électorales subordonnées • Évaluation des besoins de la Commission électorale indépendante et assistance pour l'établissement du budget électoral aux fins de présentation aux donateurs éventuels • Assistance technique au Gouvernement de réconciliation nationale et à la Commission électorale indépendante afin de concevoir un programme général d'éducation des électeurs portant sur toutes les phases du processus électoral • Assistance technique pour l'établissement d'un programme de formation et de renforcement des capacités à l'intention du personnel de la Commission électorale indépendante au sujet de la loi électorale, des procédures opérationnelles, du code de conduite et des autres aspects pertinents du processus électoral, afin d'assurer l'exécution des tâches de manière efficace et transparente • Assistance technique à la Commission électorale indépendante pour l'élaboration d'un programme d'inscription des électeurs, la création et la gestion d'une base de données dans ce domaine, l'impression, l'affichage et la mise à jour des listes d'électeurs et la conception, les spécifications et l'achat de matériel pour le scrutin, y compris les bulletins de vote	

- Assistance technique à la Commission électorale indépendante pour établir des bureaux de vote dans l'ensemble du pays
- Assistance technique pour mettre au point un plan de sécurité à l'échelle du pays pour la tenue des élections
- Surveillance des préparatifs du scrutin dans l'ensemble du pays

Facteurs externes : L'opération Licorne conservera son effectif actuel en Côte d'Ivoire; elle fournira une force de réaction rapide à l'appui de la Force des Nations Unies; les pays qui fournissent de la police civile et des contingents assureront les effectifs nécessaires; l'appui matériel et financier voulu pour le rétablissement de l'autorité de l'État et la tenue des élections sera disponible.

Composante 5 : ordre public

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.1 Renforcement de l'ordre public et acquisition par la police nationale et la gendarmerie ivoiriennes d'une capacité opérationnelle durable	5.1.1. Établissement d'un service de police intérimaire dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire 5.1.2. Établissement d'une académie de police dans le nord de la Côte d'Ivoire 5.1.3. Création d'un comité mixte de coordination de la réforme du secteur sécuritaire
<i>Produits</i> • Visites d'évaluation quotidiennes de 12 préfectures de police et de 4 légions dans toute la Côte d'Ivoire et de commissariats, de compagnies et d'escadrons dans le nord du pays • Évaluation du plan de développement professionnel et d'intégration de la police nationale • Assistance aux institutions locales chargées de l'application des lois pour procéder à la sélection, au recrutement, à l'enregistrement, à la certification et à l'autorisation des candidatures au service de police intérimaire dans le nord de la Côte d'Ivoire • Quatre cours de recyclage pour rappeler à la police nationale et à la gendarmerie les principes d'un service de police démocratique • Quatre cours de recyclage pour rappeler à la police nationale et à la gendarmerie les principes relatifs aux droits de l'homme • Formation de 30 instructeurs de police dans le cadre des programmes de formation des instructeurs • Assistance technique à la police nationale et à la gendarmerie dans divers domaines du service de police, y compris la réforme et la restructuration, la formation, l'aide sociale, les unités d'appui à la police, les unités spéciales et les mécanismes d'appui internationaux • Encadrement quotidien de la police nationale et de la gendarmerie par colocalisation dans 12 préfectures de police et 4 légions • Campagne d'information pour mettre en lumière les nouvelles approches au service de police, à la sécurité publique et à d'autres questions communautaires connexes	

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.2 Progrès dans le rétablissement de l'autorité du pouvoir judiciaire et de l'état de droit (y compris les établissements correctionnels) dans toute la Côte d'Ivoire	5.2.1. Réouverture par le Gouvernement de réconciliation nationale du système carcéral dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire 5.2.2. Application par le Gouvernement de réconciliation nationale et les autorités judiciaires des aspects concernant l'état de droit de l'Accord de Linas-Marcoussis, y compris ceux touchant l'identification nationale et les réformes dans les domaines constitutionnel, législatif et réglementaire
<i>Produits</i> • Conseils sur l'élaboration d'un plan de développement du système carcéral en coordination avec les parties prenantes nationales et internationales • Réunions hebdomadaires avec les autorités carcérales nationales pour faciliter la réouverture des prisons dans le nord • Programmes de formation, d'encadrement et de conseils à l'intention des autorités carcérales dans le sud • Réunions périodiques avec les partenaires internationaux potentiels pour encourager l'assistance bilatérale afin de reconstruire les principales prisons dans le nord et répondre aux besoins en matière de formation et de développement • Conseils au Ministère de la justice et aux autorités judiciaires aux niveaux national et local concernant la remise en marche et le bon fonctionnement du système judiciaire dans les zones touchées par le conflit • Conseils aux homologues dans le pays hôte sur l'application des aspects concernant l'état de droit de l'Accord de Linas-Marcoussis, à savoir ceux touchant l'identification nationale et les réformes dans les domaines constitutionnel, législatif et réglementaire	
<i>Facteurs externes</i> L'Union européenne met en œuvre une vaste initiative de réforme judiciaire et de bonne gouvernance, avec apport de ressources et d'assistance technique pour renforcer le système juridique et judiciaire; des partenaires internationaux exécutent un programme de contrôle des tribunaux et fournissent les services de conseillers internes aux institutions de justice ivoiriennes; les pays qui fournissent des contingents et des unités de police civile contribueront les troupes requises pour cette tâche.	

Composante 6 : appui

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
6.1 Solide appui logistique et administratif à l'Opération	6.1.1. 100 % des postes occupés par des Ivoiriens en février 2005 6.1.2. Taux de disponibilité des véhicules de 90 % 6.1.3. Taux de disponibilité des services informatiques et de communication de 90 %
Produits Personnel militaire et de police • Déploiement et relève de 6 240 militaires, y compris officiers d'état-major et observateurs militaires • Déploiement et relève de 350 policiers civils • Vérification et contrôle périodiques du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome de 6 040 membres des contingents • Rations et eau potable pour 6 040 membres des contingents dans 14 emplacements Personnel civil • Octroi de jusqu'à 1 095 contrats civils (y compris 406 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 18 administrateurs recrutés sur le plan national, 439 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 232 Volontaires des Nations Unies) Équipements et infrastructure • Établissement et entretien du quartier général de la Mission à Abidjan et de deux postes de commandement de secteur à Daloa et Bouaké • Établissement et entretien de bases logistiques à Abidjan, Daloa, Bouaké et Yamoussoukro • Entretien de tous les locaux de la Mission à Abidjan, et de ceux de 2 secteurs et 67 bases d'opérations (40 observateurs militaires et 27 bases d'opérations de la police civile) • Établissement et entretien de locaux de bureau pour 1 095 membres du personnel civil, 120 officiers d'état-major, 200 observateurs militaires et 350 policiers civils • Établissement et entretien de locaux d'habitation pour 120 officiers d'état-major à Abidjan et 60 officiers d'état-major par ville à Daloa et Bouaké • Établissement et entretien de deux académies de police civile à Abidjan et Bouaké • Exploitation et entretien de 180 groupes électrogènes dans 75 emplacements • Établissement de cartes pour les besoins de la Mission en utilisant le Système d'information géographique Transports terrestres • Entretien et utilisation de plus de 960 véhicules appartenant à l'ONU, équipés de radios HF et VHF et de systèmes Carlog dans 75 emplacements • Fourniture de carburant et lubrifiants à 923 véhicules appartenant aux contingents • Navette quotidienne par autocar à Abidjan desservant le personnel international et national et le personnel militaire du quartier général de la Force	

Transports aériens

- Gestion de 2 avions et de 12 hélicoptères dans 8 emplacements dans toute la Côte d'Ivoire, y compris 8 hélicoptères militaires dans 5 emplacements pour 14 655 heures
- Fourniture de carburant et lubrifiants à une flotte de 14 aéronefs dans 8 emplacements
- Service régulier de transport de passagers et de vols de réapprovisionnement et, selon les besoins, vols d'évacuation sanitaire

Transmissions

- Installation, entretien et exploitation de 30 microterminaux VSAT dans 30 emplacements
- Installation, entretien et exploitation de 31 centraux téléphoniques à l'intention de 1 765 membres du personnel civil et 200 membres des contingents (un central à chaque emplacement de compagnie)
- Installation, entretien et exploitation de 56 répéteurs
- Installation, entretien et exploitation de 14 stations de transmissions radio FM, couvrant tout le pays

Informatique

- Installation de 1 287 ordinateurs de table, 38 serveurs, 472 ordinateurs portables, 1 165 imprimantes, 35 scanners à grande vitesse et 30 scanners Digital Sender et services d'appui connexes dans 75 emplacements à l'intention de 1 765 utilisateurs
- Installation, maintenance et appui de réseaux étendus à l'intention de 1 765 utilisateurs et 200 membres des contingents (un réseau pour chaque compagnie) y compris de systèmes d'administration de bases de données et d'applications de bureau standard, dans 75 emplacements

Services médicaux

- Établissement, exploitation et entretien de 3 centres de consultation de niveau 1 à Abidjan, Daloa et Bouaké
- Déploiement, entretien et exploitation de 16 centres de consultation de niveau 1 aux emplacements où les contingents sont déployés
- Déploiement, entretien et exploitation de 2 hôpitaux de niveau 2

Facteurs externes

L'accord sur le statut des forces sera respecté; les fournisseurs de biens et services pourront livrer selon les modalités des contrats; du personnel qualifié recruté sur le plan national sera disponible.

II. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Du 4 avril au 30 juin 2004	Du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	Total
	Dépenses prévues		
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	1 423,8	9 318,1	10 741,9
Contingents	36 959,9	141 250,9	178 210,8
Police civile	2 076,9	15 878,2	17 955,1
Unités de police constituées	—	—	—
Total partiel	40 460,6	166 447,2	206 907,8
Personnel civil			
Personnel international ^a	5 191,0	41 365,7	46 556,7
Personnel recruté sur le plan national ^b	1 064,3	9 121,9	10 186,2
Volontaires des Nations Unies ^c	1 330,9	6 095,0	7 425,9
Total partiel	7 586,2	56 582,6	64 168,8
Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—
Personnel fourni par des gouvernements	—	411,4	411,4
Observateurs électoraux civils	—	—	—
Consultants	29,0	248,1	277,1
Voyages	944,9	1 432,1	2 377,0
Installations et infrastructures	18 059,3	55 323,6	73 382,9
Transports terrestres	11 469,8	33 854,5	45 324,3
Transports aériens	2 745,0	43 257,3	46 002,3
Transports maritimes et fluviaux	—	—	—
Transmissions	9 645,1	21 588,6	31 233,7
Informatique	2 994,1	6 075,0	9 069,1
Services médicaux	819,5	4 961,8	5 781,3
Matériel spécial	302,0	2 643,0	2 945,0
Fournitures, services et matériel divers	5 805,7	7 668,0	13 473,7
Projets à effet rapide	200,0	800,0	1 000,0
Total partiel	53 014,4	178 263,4	231 277,8
Total brut	101 061,2	401 293,2	502 354,4

Catégorie de dépenses	Dépenses prévues		Total
	Du 4 avril au 30 juin 2004	Du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	
Recettes provenant des contributions du personnel	861,2	7 176,0	8 037,2
Total net	100 200,0	394 117,2	494 317,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	101 061,2	401 293,2	502 354,4

^a Les prévisions pour 2003/04 et 2004/05 tiennent compte d'un abattement de 30 % et 20 %, respectivement, au titre des délais de recrutement.

^b Les prévisions pour 2003/04 et 2004/05 tiennent compte d'un abattement de 15 % et 10 %, respectivement, au titre des délais de recrutement.

^c Les prévisions pour 2003/04 et 2004/05 tiennent compte d'un abattement de 10 % au titre du déploiement différé.

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

7. Sur la base des taux standard, les sommes qu'il faudra rembourser au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome pour l'exercice allant du 4 avril 2004 au 30 juin 2005 s'élèvent à 53 857 500 dollars se répartissant comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant estimatif		Total
	Du 4 avril au 30 juin 2004	Du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	
Matériel majeur	3 364,0	25 675,3	29 039,3
Soutien logistique autonome			
Restauration (cuisines)	130,1	1 760,6	1 890,7
Transmissions	288,5	5 426,7	5 715,2
Mobilier de bureau	86,8	1 519,1	1 605,9
Électricité	106,3	1 776,9	1 883,2
Missions secondaires du génie	48,9	969,8	1 018,7
Neutralisation des explosifs et munitions	33,8	509,5	543,3
Blanchisserie et nettoyage	67,5	1 474,7	1 542,2
Matériel de campement	69,2	1 232,7	1 301,9
Services médicaux	151,2	3 029,1	3 180,3
Hébergement	–	1 170,0	1 170,0
Observation	89,9	1 771,2	1 861,1
Fournitures pour la défense des périmètres	11,5	69,0	80,5
Magasin – divers	156,7	2 868,5	3 025,2
Total partiel	1 240,4	23 577,8	24 818,2
Total	4 604,4	49 253,1	53 857,5

3. Contributions non budgétisées

8. L'Opération n'a pas jusqu'à présent reçu de contributions volontaires non budgétisées. Dans l'attente de la conclusion d'un accord sur le statut de l'Opération entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement ivoirien de réconciliation nationale, c'est l'accord type du 9 octobre 1990 sur le statut des forces (A/45/594, annexe) qui est appliqué provisoirement.

B. Ressources humaines

1. Militaires et personnel de police^a

	<i>Effectif autorisé</i>
Observateurs militaires	200
Contingents	6 040
Police civile	350

^a Effectif autorisé le plus élevé.

2. Personnel civil

Effectif proposé, par catégorie

	Personnel international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à /P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				Total partiel
Services organiques	3	8	53	39	13	15	–	131	90	137	358
Division de l’administration	–	1	27	55	154	26	12	275	367	95	737
Total	3	9	80	94	167	41	12	406	457	232	1 095

^a Inclut les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

9. L'organigramme de l'Opération figure dans l'annexe au présent rapport et est analysé aux paragraphes 10 à 79 plus bas.

a) Direction exécutive et administration

10. La direction et l'administration générales de la mission seront assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	<i>Personnel international</i>							<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>			
Effectif proposé	1	1	2	3	3	—	—	10	6	16

^a Inclut les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

11. Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint, aide le Secrétaire général dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de l'ONUCI et il est responsable de l'administration générale de l'Opération ainsi que de la coordination et de la conduite de l'ensemble des activités du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Le Représentant spécial est épaulé par deux représentants spéciaux adjoints, qui ont rang de sous-secrétaire général, et sont responsables, respectivement, des opérations et de l'état de droit, et de la coordination de l'aide humanitaire, du redressement, du relèvement et de la reconstruction. Le commandant de la Force, les responsables du Bureau des affaires politiques, du Bureau des communications et de l'information et de la Cellule d'analyse conjointe, le conseiller juridique principal, l'auditeur résident principal et le chef des Services administratifs relèvent directement du Représentant spécial.

12. Le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général serait dirigé par un chef de cabinet (D-2) qui fournirait au Représentant spécial des avis en matière de politiques et de stratégies et l'aiderait à assurer la coordination d'ensemble des activités de l'ONUCI et à gérer le flux d'informations entre le Siège de l'Organisation à New York et l'Opération, ainsi qu'entre les membres de l'équipe de direction de l'Opération. Le chef de cabinet serait appuyé par un assistant spécial (P-3).

13. Le Bureau comprend également deux assistants spéciaux (1 P-5 et 1 P-3) qui aident directement le Représentant spécial à s'acquitter de ses fonctions, notamment dans le cadre de consultations politiques avec des acteurs nationaux et régionaux, et servent également de coordonnateurs, au sein de l'ONUCI, s'agissant du recrutement de nouveaux donateurs et de la liaison avec la communauté diplomatique, les organisations non gouvernementales et les médias; un responsable du comportement du personnel (P-4) qui fournit des avis au Représentant spécial quant aux réparations qu'il convient d'accorder à des membres de la société civile et à la suite qu'il convient de donner aux plaintes exprimées par ces derniers s'agissant de la conduite du personnel militaire de l'Opération, du personnel de police civile et du personnel international; deux fonctionnaires du Protocole (1 P-2 et 1 administrateur recruté sur le plan national). Le Bureau est également doté de six assistants administratifs (3 au titre du Service mobile et 3 recrutés sur le plan national) et de deux chauffeurs (recrutés sur le plan national).

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (opérations et état de droit)

	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total personnel international	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé	1	—	3	—	1	1	—	6	1	—	7

14. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit, avec rang de sous-secrétaire général, fournirait au Représentant spécial des avis en matière de politiques et de stratégies s'agissant des questions touchant à la mise en œuvre du mandat de l'Opération, conduirait les négociations de haut niveau avec les fonctionnaires du Gouvernement de réconciliation nationale, les dirigeants des partis politiques et la société civile et agirait en tant que Chef de

l'ONUCI en l'absence du Représentant spécial. Les responsables du Bureau des droits de l'homme, du Bureau des affaires civiles, de la Section de l'état de droit, du système judiciaire et du service consultatif de l'administration pénitentiaire, de la Section de l'assistance électorale, ainsi que le Chef de la police relèvent directement du Représentant spécial adjoint.

15. Le Cabinet du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général serait composé d'un fonctionnaire principal (coordination) (P-5) qui aiderait le Représentant spécial adjoint dans la gestion quotidienne du bureau et coordonnerait les travaux des bureaux fonctionnels relevant du Représentant spécial adjoint, et qui serait aussi chargé d'assurer la liaison avec les fonctionnaires du gouvernement, les dirigeants des partis politiques et la société civile, de convoquer des réunions consultatives, d'établir des déclarations et des notes de synthèse à l'intention du Représentant spécial adjoint, de coordonner les activités opérationnelles et d'assurer la liaison avec le Bureau des affaires politiques de l'Opération et le Bureau du commandant de la Force.

16. L'effectif du Bureau du Représentant spécial adjoint comprendrait aussi un administrateur de programmes (P-4) qui serait chargé de suivre les pratiques optimales employées dans l'Opération, d'en rendre compte et de les appliquer, et un assistant spécial (P-4) qui aiderait le Représentant spécial adjoint dans les activités de coordination et les mesures de suivi avec la composante Appui de l'ONUCI sur toutes les questions administratives, financières et opérationnelles. Le personnel d'appui du Bureau se composerait de deux assistants administratifs [1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)] et d'un chauffeur (recruté sur le plan national).

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordination de l'aide humanitaire, redressement, relèvement et reconstruction)**

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	1	–	2	–	1	1	–	5	2	–	7

17. En sa qualité de coordonnateur de toutes les activités humanitaires et économiques du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordination de l'aide humanitaire, redressement, relèvement et reconstruction), qui a rang de Sous-Secrétaire général, conseillerait le Gouvernement de réconciliation nationale sur la planification de la reconstruction et le développement de l'infrastructure, le relèvement économique national et le renforcement de la cohésion sociale, les questions touchant le rétablissement de la liberté de mouvement des personnes, des biens et des services sur tout le territoire ivoirien; il faciliterait la reprise des activités éducatives, économiques et sociales dans tout le pays, élaborerait des politiques et des stratégies pour aider le Gouvernement, et faciliterait la planification et l'exécution de programmes concernant les questions humanitaires, l'environnement et les ressources naturelles, la mobilisation des ressources et la planification et l'évaluation des programmes. Le Représentant spécial adjoint coordonnerait les efforts des autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies et celles des

organisations non gouvernementales dans la fourniture au Gouvernement de réconciliation nationale d'une aide financière et technique destinée à promouvoir les activités de relèvement et de reconstruction en Côte d'Ivoire; en partenariat avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et les ONG, il définirait, élaborerait et appliquerait des programmes et des projets touchant l'amélioration de la situation humanitaire actuelle en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants touchés par le conflit.

18. Les chefs des bureaux du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, de la protection des enfants, des questions d'égalité des sexes et du VIH/sida rendent compte directement au Représentant spécial adjoint.

19. Le Bureau rapproché du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général comprendrait 1 fonctionnaire principal (coordination) (P-5), 1 assistant spécial (P-4), 2 assistants administratifs [1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)] et 1 chauffeur (recruté sur le plan national).

Bureau du commandant de la Force

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	–	2	–	–	–	2	–	4	3	–	7

20. Le Bureau du commandant de la Force contribuerait aux réalisations escomptées 1.1 et 2.1 et aux produits correspondants relevant des composantes 1 et 2.

21. Le commandant de la Force (D-2), sous la direction générale du Représentant spécial du Secrétaire général, établit le concept des opérations et des plans de déploiement de la composante militaire de l'Opération, mène des activités aidant à l'exécution du mandat de l'ONUCI et à l'application de l'Accord de paix global aux fins d'instaurer un environnement sûr et stable dans tout le pays.

22. Le commandant de la Force serait assisté d'un commandant adjoint (D-1) qui serait aussi le chef du groupe d'observateurs militaires. Le personnel d'appui se composerait de 4 assistants administratifs (2 agents des services généraux (autres classes) et 2 agents recrutés sur le plan national) et de 1 chauffeur (recruté sur le plan national).

Bureau des affaires politiques

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	–	1	6	4	–	1	–	12	2	–	14

23. Le Bureau des affaires politiques contribuerait à la réalisation escomptée 4.1 et aux produits correspondants relevant de la composante 4.

24. Le Bureau des affaires politiques serait dirigé par un chef de bureau (D-1) qui s'acquitterait des fonctions de conseiller politique principal du Représentant spécial du Secrétaire général sur toutes les questions touchant le processus de paix en Côte d'Ivoire. Le Bureau faciliterait les progrès dans l'application de l'Accord de paix global, le règlement des conflits locaux, la normalisation des relations entre la Côte d'Ivoire et les États voisins, élaborerait des mécanismes pour résoudre les problèmes transfrontières, faciliterait les opérations du Gouvernement de réconciliation nationale, appuierait et guiderait les efforts de réconciliation et d'intégration en Côte d'Ivoire, permettrait de maintenir des contacts réguliers avec les principaux protagonistes nationaux et internationaux, et coordonnerait les réunions des hauts responsables régionaux, maintiendrait une liaison régulière avec la communauté diplomatique et les hauts fonctionnaires du Gouvernement, contribuerait aux rapports de l'Opération, y compris les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et les exposés d'information au Conseil, et coordonnerait les apports à la planification stratégique et au plan d'application intégrée du mandat de l'ONUCI.

25. L'effectif du Bureau des affaires politiques comprendrait 1 spécialiste des affaires politiques (hors classe) (P-5), 9 spécialistes des affaires politiques (5 P-4 et 4 P-3), 2 assistants administratifs (1 agent des services généraux (autres classes) et 1 agent recruté sur le plan national) et 1 chauffeur (recruté sur le plan national).

Bureau de l'Auditeur résident

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	—	—	3	1	—	1	—	5	1	—	6

26. Le Bureau de l'Auditeur résident serait dirigé par un auditeur résident principal (P-5) et comprendrait 3 auditeurs résidents (2 P-4 et 1 P-3), 1 assistant d'audit [agent des services généraux (autres classes)] et 1 secrétaire (recruté sur le plan national). L'effectif et les classes proposés sont à la mesure de l'ampleur des activités opérationnelles de l'ONUCI et de la gamme d'activités d'appui administratif, logistique et technique exécutées par l'administration pour desservir le personnel chargé des tâches fonctionnelles, les contingents militaires et les policiers civils de l'Opération. Le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ayant été établi avant la création de l'ONUCI, les besoins en personnel du Bureau sont inscrits dans le présent budget à titre provisoire et seront inclus dans les prévisions de dépenses du compte d'appui pour la période 2005-2006.

Bureau du Conseiller juridique

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel international	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	—	1	1	—	1	—	—	3	1	—	4

^a Administrateur recruté sur le plan national.

27. Le Bureau du Conseiller juridique serait dirigé par un juriste principal (D-1) qui serait le principal conseiller juridique du Représentant spécial du Secrétaire général sur toutes les questions juridiques concernant l'exécution du mandat de l'Opération, notamment le droit international, l'administration de la justice, les questions constitutionnelles, électorales et relatives aux droits de l'homme. Le Bureau présenterait aussi des études et des avis juridiques sur les questions administratives, contractuelles et concernant le personnel touchant les opérations de l'ONUCI, et assurerait en outre la liaison avec le Gouvernement de réconciliation nationale sur les questions juridiques.

28. L'effectif du Bureau se composerait de 2 juristes (1 P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile).

Cellule d'analyse conjointe

	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total personnel international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé	—	—	1	1	—	1	—	3	—	—	3

29. La Cellule d'analyse conjointe sert de centre d'information à l'Opération et est chargée de gérer (collecte, coordination, analyse et diffusion) l'information venant de sources civiles et militaires, d'analyser les risques et de formuler des conseils sur leur gestion, ainsi que de donner des avis sur la gestion intégrée de la sécurité et des risques au niveau de la mission aux hauts responsables de l'ONUCI afin d'appuyer le processus de prise de décisions.

30. La Cellule serait dirigée par un chef à la classe P-5 et serait chargée de planifier et de déterminer les besoins en matière de collecte d'informations, d'évaluer, d'interpréter et d'analyser l'information, d'analyser les menaces et de superviser l'établissement de rapports. Son effectif comprendrait un chargé de la gestion de l'information (P-3) ayant pour tâches d'assurer la maintenance de l'infrastructure des bases de données électroniques, de veiller à l'intégrité des données, d'élaborer des rapports de gestion personnalisés et d'établir des notes d'information et rapports de situation quotidiens et hebdomadaires. Le personnel d'appui comprendrait 1 assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] ainsi que 2 officiers d'état-major.

Bureau de la communication et de l'information

	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total personnel international	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	1	2	8	4	1	–	16	27	5	48
Bureaux extérieurs	–	–	–	2	–	–	–	2	4	2	8
Total	–	1	2	10	4	1	–	18	31	7	56

^a Y compris des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

31. Le Bureau de la communication et de l'information contribuerait aux réalisations escomptées 2.1, 4.1 et 5.1 et soutiendrait les produits connexes des composantes 2, 4 et 5.

32. Le Bureau de la communication et de l'information serait dirigé par le Chef de l'information (D-1), épaulé par un assistant administratif [services généraux (autres classes)]. Le Bureau serait chargé de produire et de diffuser des informations imprimées, radiodiffusées, photographiques et vidéo ainsi qu'électroniques sur le mandat et le rôle de l'ONUCI dans le processus de paix; de fournir un appui aux médias nationaux et de former des journalistes nationaux, tout en exécutant des programmes de sensibilisation communautaires; de produire et diffuser des programmes radiophoniques en FM et en ondes courtes en français, en anglais et dans les langues régionales à partir du quartier général d'opérations à Abidjan et des bureaux auxiliaires couvrant la totalité du territoire de la Côte d'Ivoire; d'organiser des points de presse hebdomadaires, d'établir des communiqués de presse et des publications périodiques dans les langues nationales, d'établir et de diffuser des brochures et dépliants, de soutenir et d'orienter les activités d'information des bureaux fonctionnels de l'Opération.

33. Le Bureau serait composé comme suit : a) de spécialistes des relations avec les médias [1 porte-parole (P-5), 1 chargé de l'information (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant de presse (agent local)]; b) des spécialistes des publications [1 chargé de l'information (P-3), 1 photographe (Service mobile), 1 assistant graphiste (agent local), 1 assistant de production (agent local)]; c) des spécialistes du développement et du suivi des médias [1 chargé de l'information (P-3), 1 chargé de l'information (P-2), 2 observateurs des médias (agents locaux), 1 assistant au développement des médias (agent local), 1 webmestre (Volontaire des Nations Unies)]; d) des spécialistes de la sensibilisation [2 chargés de l'information (1 P-3 et un administrateur recruté sur le plan national), 2 assistants à l'information (agents locaux), 2 fonctionnaires des relations communautaires (Volontaires des Nations Unies)]; e) des spécialistes de la production vidéo [1 producteur vidéo (P-3) et 1 assistant de production (agent local)]; le Bureau mettrait en place et exploiterait la station de radio de l'ONUCI [1 producteur radio en chef (P-4), 5 producteurs radio (1 P-3, 1 P-2, 1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies), 1 technicien d'émetteur (Service mobile), 1 spécialiste de la radiodiffusion (P-3),

2 techniciens de radiodiffusion (1 agent du Service mobile et 1 agent local), 6 assistants de production radio (agents locaux), 2 ingénieurs du son (agents locaux), 2 techniciens de studio (agents locaux) et 5 assistants de production (agents locaux)].

34. Le Bureau détacherait par ailleurs dans chacun des deux quartiers régionaux de secteur deux fonctionnaires de l'information (1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies), un assistant à l'information (agent local) et un producteur de radio (agent local).

Section des affaires civiles

	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total personnel international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé	–	–	4	1	–	1	–	6	1	–	7

35. La Section des affaires civiles contribuerait à la réalisation escomptée 4.1 et soutiendrait les produits connexes de la composante 4.

36. La Section des affaires civiles, dirigée par un spécialiste hors classe des affaires civiles (P-5), serait chargé d'assurer la liaison avec les responsables des pouvoirs publics et les dirigeants locaux, politiques, de la société civile, religieux et des groupes ethniques, en négociant avec des interlocuteurs locaux, en évaluant et suivant l'exécution des activités liées aux affaires civiles par les autorités locales, les institutions civiques et les ONG; en établissant des descriptifs et cahiers des charges de projet ainsi qu'en élaborant les directives, politiques, procédures et moyens techniques nécessaires pour aider les autorités locales à conduire efficacement les activités des secteurs public et privé; en gérant l'exécution de projets et élaborant un système de suivi et d'évaluation des projets, garantissant un contrôle de qualité; en formulant et exécutant des programmes de formation à l'intention d'homologues nationaux ou en trouvant des possibilités de formation à l'extérieur.

37. Par ailleurs, la Section aurait pour tâches de planifier, gérer, coordonner, organiser et superviser les opérations liées aux affaires civiles dans la zone de la mission ainsi que de coordonner les activités des organismes des Nations Unies; prendre l'initiative de rechercher une assistance technique et un financement auprès des donateurs multilatéraux et bilatéraux aux fins des projets de renforcement des capacités; fournir une orientation stratégique aux responsables de l'ONUCI et autres hauts fonctionnaires en ce qui concerne les affaires civiles; fournir des contributions aux plans stratégiques de l'opération, définir les problèmes nouveaux et en analyser les répercussions, rédiger des rapports sur la base de l'évaluation des incidences des développements politiques, économiques et sociaux sur le pays pour ce qui est de l'exécution du mandat de l'Opération.

38. Le Bureau des affaires civiles serait composé de quatre spécialistes des affaires civiles (3 P-4 et 1 P-3), deux assistants administratifs (1 agent des services généraux (autres classes) et un agent local).

Bureau du Chef de la police civile

	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total personnel international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	1	4	1	–	2	–	8	8	–	16
Bureaux auxiliaires	–	–	2	–	–	–	–	2	4	–	6
Total	–	1	6	1	–	2	–	10	12	–	22

39. Le Bureau du Chef de la police civile contribuera au résultat escompté 5.1 et soutiendra les produits connexes de la composante 5.

40. Le Chef de la police civile (D-1), qui relèvera du Représentant spécial du Secrétaire général, encadrerait les membres de la police civile déployés à l'Opération, évaluerait les institutions nationales de police (police nationale et gendarmerie), aiderait à la réforme et à la restructuration des forces de sécurité intérieures au moyen d'activités de formation et de conseils techniques; définirait les besoins et les moyens des forces de sécurité intérieures, assurerait la liaison avec celles-ci et aiderait à rétablir une présence policière locale dans tout le pays. Le Chef de la police civile serait secondé par un assistant spécial (P-3).

41. Les fonctions du Bureau du Chef de la police civile seraient les suivantes :

a) Évaluation approfondie du système local de justice pénale, des moyens opérationnels et des besoins en matière de police et des besoins en personnel et en compétences de la police locale; élaboration de plans à court terme et à moyen terme pour la restructuration de la force de police nationale, en conseillant les services de police nationaux au sujet de la réforme et de la restructuration, en supervisant l'élaboration de politiques, de directives et procédures aux fins de la sélection et du recrutement des policiers locaux, en supervisant l'élaboration ou la révision d'instructions et de directives ainsi que des instructions permanentes destinées aux services de police nationale;

b) Évaluation approfondie des besoins en matière de formation, notamment de l'état et de la disponibilité des installations de formation, manuels d'instruction et moyens logistiques, appui à la police locale par des initiatives d'appui international et bilatéral, mise au point de politiques de formation détaillées conformément à la politique globale de mise en valeur des ressources humaines de la police locale, mise au point de programmes de formation sur la base de l'évaluation des besoins en la matière, définition et lancement de programmes de formation standard de courte durée et de programmes de formation et de perfectionnement de longue durée, aide à la gestion journalière et à l'administration de l'école de police, élaboration et exécution d'un programme d'initiation à l'intention des membres de la police internationale;

c) Formulation, exécution et suivi de projets et programmes, dont des programmes de renforcement des capacités, les plans de restructuration, le plan d'exécution du concept d'opérations et le plan d'exécution du mandat, l'examen et

la mise à jour de l'organigramme et du plan de développement, coordination avec les homologues locaux et les organismes des Nations Unies et participation à des activités de planification, des études spéciales et des projets de recherche exécutés en commun et suivi de projets spéciaux et de projets à impact rapide, établissement de plans à court terme et à long terme de déploiement de la police civile internationale et de la police nationale et établissement du plan de réduction des effectifs et de sortie;

d) Planification et exécution des opérations de police de la Police civile des Nations Unies, coordination, pour les questions de sécurité et de sûreté, avec les éléments militaires des Nations Unies, le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, les services nationaux de sécurité, fourniture de conseils aux services de la police nationale pour ce qui est de la planification et de l'exécution des opérations de police de l'ONUCI.

42. Le Bureau du Chef de la police civile serait composé de deux chefs adjoints de la police (P-5), d'un fonctionnaire chargé des opérations (P-4), d'un fonctionnaire chargé de la réforme, de la restructuration et de l'intégration (P-4), d'un spécialiste de la planification (P-4) et d'un formateur (P-4), soutenus par 12 assistants administratifs (2 agents des services généraux (autres classes) et 10 agents locaux) ainsi que deux chauffeurs (agents locaux).

43. Les deux chefs adjoints de la police seraient chargés d'exécuter le mandat de l'Opération dans le secteur est (Bouaké) et le secteur ouest (Daloa). Leurs fonctions seraient les suivantes : conseiller et orienter les homologues de la police civile nationale pour les questions liées aux initiatives de la réforme de la police locale, aider le chef de la police à superviser et à déployer les éléments de la Police civile des Nations Unies dans les secteurs, effectuer périodiquement des visites dans les bases d'opérations afin d'observer les progrès globaux, la situation générale et les préoccupations en matière de sécurité du personnel de la police civile sur le terrain. Les deux chefs adjoints de la police seraient épaulés par quatre assistants administratifs (agents locaux).

Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire

	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité	Total personnel international	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total ^b
Postes proposés											
Quartier général de l'Opération	–	–	3	2	–	1	–	6	5	–	11
Bureaux auxiliaires	–	–	–	–	–	–	–	1	5	–	6
Total	–	–	3	2	–	1	–	7	10	–	17

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Non compris huit fonctionnaires de l'administration pénitentiaire détachés par le Gouvernement.

44. La Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire contribuera aux réalisations escomptées 5.1 et 5.2 et aidera à réaliser les produits connexes de la composante 5.

45. Dirigée par un spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5), la Section est chargée de fournir des avis au Gouvernement de réconciliation nationale sur le rétablissement des institutions de justice dans les zones touchées par le conflit; d'analyser les aspects constitutionnels, législatifs, réglementaires, judiciaires et administratifs des questions de respect de la légalité liées à l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis, de conseiller les autorités nationales sur les questions liées à l'identification nationale, aux documents d'identité et à la citoyenneté ainsi qu'au renforcement de l'indépendance de l'appareil judiciaire; d'élaborer, en collaboration avec les parties prenantes nationales et internationales, un plan de développement pour la réforme pénale qui orienterait le développement à moyen et à long terme du système, de conseiller et d'encadrer les autorités gouvernementales et locales chargées du rétablissement du système judiciaire dans le nord; d'élaborer et d'appliquer des programmes de formation axés sur la compétence portant sur tous les domaines de la gestion des prisons et des prisonniers; et de fournir des conseils aux pouvoirs publics sur la mise en place d'une capacité nationale de formation.

46. La Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire à Abidjan comptera des spécialistes des affaires judiciaires, du droit pénal et de l'administration pénitentiaire et comprendrait cinq fonctionnaires recrutés sur le plan international [2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 agent des services généraux (autres classes)] et cinq fonctionnaires recrutés sur le plan national [2 juristes (administrateur recruté sur le plan national), 1 juriste adjoint et 2 assistants administratifs (personnel recruté sur le plan national)] et six fonctionnaires de l'administration pénitentiaire détachés par le Gouvernement. La Section déploiera dans les quartiers généraux de région six spécialistes des affaires juridiques, des affaires judiciaires et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire (1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 4 agents recrutés dans le pays) ainsi que deux agents de l'administration pénitentiaire détachés par le Gouvernement.

Bureau des droits de l'homme

	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité	Total personnel international	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	1	1	1	1	–	–	4	1	1	6
Bureaux auxiliaires	–	–	5	5	2	–	–	12	10	8	30
Total	–	1	6	6	3	–	–	16	11	9	36

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

47. Le Bureau des droits de l'homme contribuera à la réalisation escomptée 3.1 et aidera à réaliser les produits connexes de la composante 3.

48. Dirigé par un chef faisant office de conseiller pour les questions de droits de l'homme auprès du Représentant spécial du Secrétaire général et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les opérations et l'état de droit, le Bureau est chargé de fournir des conseils et une assistance technique au Gouvernement de réconciliation nationale pour l'application des dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis relatives aux droits de l'homme et à la justice, y compris l'élaboration d'un plan d'action national pour les droits de l'homme, la mise en place d'une commission d'enquête internationale pour enquêter sur les violations des droits de l'homme pendant le conflit et d'une commission nationale des droits de l'homme; de suivre la situation des droits de l'homme dans le pays en menant des enquêtes sur les allégations de violation, en faire rapport et transmettre les résultats aux mécanismes des droits de l'homme appropriés; d'aider les organisations gouvernementales et non gouvernementales locales à renforcer leurs capacités et leurs mandats en matière de promotion et de protection des droits de l'homme; de mettre au point et mener des activités de formation à l'intention des institutions nationales et locales et des organisations de la société civile afin de renforcer la capacité nationale de protection des droits de l'homme des organisations de la société civile.

49. Le Bureau des droits de l'homme à Abidjan comprendra trois administrateurs recrutés sur le plan international (1 P-5, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile) et un agent national ainsi qu'un Volontaire des Nations Unies. Le Bureau déploiera dans les quartiers généraux de région huit spécialistes régionaux des droits de l'homme (5 P-4, 5 P-3, 8 administrateurs recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies) ainsi que quatre assistants administratifs (2 agents du Service mobile et 2 agents nationaux).

Section de l'assistance électorale

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité	Total personnel international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé	–	–	7	5	–	2	–	14	1	120	135

50. La Section de l'assistance électorale contribuera à la réalisation escomptée 4.2 et aidera à réaliser les produits connexes de la composante 4.

51. Dirigée par un chef des observateurs électoraux (P-5), la Section est chargée de suivre toutes les phases du processus électoral (de la planification à la mise en œuvre) tant au niveau central que sur le terrain, et d'en rendre compte, et de fournir des avis techniques aux organes nationaux chargés de l'organisation et du déroulement des activités électorales (Commission électorale indépendante, Office national d'identification et Commission nationale de supervision de l'identification).

52. La Section de l'assistance électorale comptera 11 administrateurs recrutés sur le plan international (6 P-4 : 1 analyste électoral, 1 coordonnateur des opérations sur le terrain, 1 juriste assurant la liaison avec la Commission électorale indépendante, 1 coordonnateur de l'appui logistique, 1 spécialiste de la formation et des procédures et 1 spécialiste de l'identification et de l'inscription des électeurs; et 5 P-3 : 3 administrateurs de région, 1 observateur électoral et 1 spécialiste des

opérations électorales) et déploierait dans le pays 120 observateurs électoraux (Volontaires des Nations Unies) à compter de novembre 2004. La Section bénéficiera des services de trois assistants administratifs (2 agents des services généraux (autres classes) et 1 agent national).

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion

	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total personnel international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé	–	–	3	3	–	1	–	7	2	–	9

53. La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion contribuera à la réalisation escomptée 2.1 et aidera à réaliser les produits de la composante 2.

54. Dirigée par un spécialiste principal du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (P-5), la Section est chargée d'aider la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion à appliquer le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; de planifier, organiser et appuyer l'exécution du programme du Gouvernement de réconciliation nationale visant à désarmer, démobiliser et assurer la réinsertion et, le cas échéant, rapatrier environ 30 000 anciens combattants, de sorte à consolider la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire; de maintenir des statistiques, établir régulièrement des rapports et aider à rédiger les rapports du Secrétaire général et les exposés devant le Conseil de sécurité.

55. La Section comprendra cinq spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (2 P-4 et 3 P-3) assistés de trois assistants administratifs (1 agent des services généraux (autres classes) et 2 agents nationaux).

Section de la protection de l'enfance

	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total personnel international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé	–	–	1	1	–	–	–	2	1	–	3

56. La Section de la protection de l'enfance contribuera aux réalisations escomptées 2.1 et 3.1 et aidera à réaliser les produits des composantes 2 et 3. Dirigée par un conseiller à la protection de l'enfance (P-4), la Section est chargée de conseiller le Gouvernement de réconciliation nationale et la société civile sur les questions liées à la protection de l'enfance, en particulier dans les zones de conflit, et d'analyser les cas signalés de sévices infligés aux enfants pendant le conflit armé et de maintenir une base de données. La Section comptera un spécialiste de la protection de l'enfance (P-3) et un assistant administratif (agent national).

Groupe de la parité des sexes

	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total personnel international	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé	–	–	1	1	–	–	–	2	2	–	4

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

57. Le Groupe de la parité des sexes contribuera aux réalisations escomptées 2.1 et 3.1 et aidera à réaliser les produits des composantes 2 et 3. Dirigé par un conseiller principal pour l'égalité des sexes (P-5), le Groupe est chargé de suivre l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes dans le processus de paix et de conseiller le Gouvernement de réconciliation nationale et la société civile en la matière; d'organiser des ateliers sur les questions d'égalité entre les sexes; de veiller à l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes dans tous les aspects des activités de l'Opération et d'organiser régulièrement des programmes d'orientation sur la sensibilisation à l'égalité des sexes et l'intégration d'une démarche d'équité à l'intention du personnel militaire et du personnel de police civile de l'ONUCI, ainsi que de collecter des informations et d'effectuer des analyses sur la violence sexuelle à l'égard des femmes en Côte d'Ivoire et de maintenir une base de données sur le sujet. Le Groupe de la parité des sexes comprendra deux spécialistes de l'égalité des sexes (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent national).

Groupe de la lutte contre le VIH/sida

	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	Total personnel international	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé	–	–	1	–	–	–	–	1	3	1	5

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

58. Le Groupe de la lutte contre le VIH/sida contribuera à la réalisation escomptée 3.1 et aidera à réaliser les produits de la composante 3. Dirigé par un conseiller pour la lutte contre le VIH/sida (P-4), le Groupe est chargé de conseiller le Gouvernement de réconciliation nationale sur les mesures à prendre face au taux élevé d'infection au VIH/sida dans le pays, en particulier chez les femmes et les filles dans les zones de conflit; d'élaborer des programmes de sensibilisation au VIH/sida et un programme général de prévention du VIH à l'échelle de l'Opération pour le personnel de l'ONUCI; et d'organiser des séminaires d'éducation et de formation axés sur les groupes vulnérables dans les situations de conflit. Le Groupe comptera trois spécialistes de la lutte contre le VIH/sida (1 Volontaire des Nations Unies et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant administratif (agent national).

b) Division de l'administration

	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3-à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total personnel international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé											
Bureau du chef de l'administration											
Fonctionnaires d'administration ^a	–	1	9	8	20	5	12	55	52	1	108
Services d'administration	–	–	7	15	27	6	–	55	54	19	128
Services d'appui intégrés	–	–	11	32	107	15	–	165	261	75	501
Total	–	1	27	55	154	26	12	275	367	95	737

^a Y compris la Section de la sécurité.

59. La Division de l'administration serait dirigée par le chef de l'administration (D-1) qui relèverait directement du Représentant spécial du Secrétaire général. Elle serait chargée de fournir un appui administratif, logistique et technique à la composante militaire, à la composante police civile et à la composante services organiques de l'ONUCI pour aider celle-ci à exécuter son mandat. En plus du quartier général de l'ONUCI à Abidjan, la Division déploiera son personnel dans les secteurs Ouest (Bouaké) et Est (Daloa), en établissant une base avancée de soutien logistique à Yamoussoukro. La Division comprendrait le Bureau du chef de l'administration, les services d'administration et les services d'appui intégrés.

Bureau du chef de l'administration

	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total personnel international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total^a
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	1	4	2	2	2	–	11	3	1	15
Antennes	–	–	3	–	–	2	–	5	1	–	6
Total	–	1	7	2	2	4	–	16	4	1	21

^a À l'exclusion de la Section de la sécurité.

60. Le Bureau du chef de l'administration comprendrait un fonctionnaire d'administration (P-4) chargé d'aider le chef dans ses fonctions, d'assurer la liaison au sujet des questions opérationnelles avec la composante militaire, la composante police civile et la composante services organiques de l'Opération, les organismes des Nations Unies et les ONG, et de coordonner l'application des résultats des activités d'audit; 2 conseillers du personnel (1 P-4 et 1 Volontaire des Nations Unies), 2 spécialistes de la sécurité de l'aviation (1 P-4 et 1 agent du Service mobile) et un fonctionnaire responsable des commissions d'enquête (P-3). Le Bureau comprend également du personnel d'appui composé de 4 assistants

d'administration (2 agents des services généraux (autres classes) et 2 agents recrutés sur le plan national) et d'un chauffeur (recruté dans le pays).

61. Le chef de l'administration supervise directement les travaux du Groupe du budget, dont le chef occupe un poste P-4 et qui comprend un fonctionnaire du budget (P-3) et un assistant chargé du budget (Service mobile), et supervise la Section de la sécurité (voir par. 62) ci-après. Trois fonctionnaires d'administration régionaux (P-4), responsables de toutes les opérations administratives, logistiques et techniques dans les deux secteurs et à la base avancée de soutien logistique, relèvent directement du chef de l'administration. Les fonctionnaires d'administration régionaux seraient appuyés par 3 assistants d'administration (2 agents des services généraux (autres classes) et 1 agent recruté sur le plan national).

Section de la sécurité

	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total personnel international	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	–	2	3	16	1	12	34	28	–	62
Antennes	–	–	–	3	2	–	–	5	20	–	25
Total	–	–	2	6	18	1	12	39	48	–	87

62. La Section de la sécurité, dont le chef occupe un poste P-5, est globalement chargée de la sécurité et de la protection du personnel et des biens de l'ONUCI. La Section mettrait en place et tiendrait à jour le système de gestion en matière de sécurité, les plans d'urgence et d'évacuation, assurerait la liaison avec le Gouvernement de réconciliation nationale et les autorités locales pour ce qui est de l'ensemble des questions de sécurité, évaluerait la menace et le danger et mènerait des enquêtes, assurerait une riposte d'urgence 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, gèrerait et superviserait les unités locales de garde et de patrouille et fournirait une protection rapprochée aux hauts fonctionnaires de la Mission et aux délégations de haut niveau. La Section comprendrait 1 chef adjoint (P-4), 19 agents de sécurité (1 P-3, 2 P-2 et 16 agents du Service mobile), 12 agents chargés de la protection rapprochée (Service de sécurité), 28 gardes de sécurité (agents recrutés sur le plan national) et 1 assistant d'administration [agent des services généraux (autres classes)]. Afin d'appuyer les opérations sur le terrain, le Groupe déploierait également 25 personnes (3 P-3, 2 agents du Service mobile et 20 agents recrutés sur le plan national) dans les secteurs Ouest et Est et à la base avancée de soutien logistique.

Services d'administration

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total personnel international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	–	7	15	23	6	–	51	53	19	123
Antennes	–	–	–	–	4	–	–	4	1	–	5
Total	–	–	7	15	27	6	–	55	54	19	128

63. Les services d'administration, dont le chef occuperait un poste P-5, seraient chargés d'assurer la planification, la coordination et la fourniture de services administratifs à l'appui de la composante services organiques, de la composante militaire et de la composante police civile de la mission, comprenant les services financiers, l'administration et la gestion des ressources humaines, l'acquisition de biens et de services pour l'ONUCI, la gestion des marchés, le service médical et les services généraux. Les services d'administration comprendraient la Section des finances, la Section du personnel, la Section des achats, les services médicaux et la Section des services généraux, ainsi que le Groupe de formation et le Groupe d'appui des Volontaires des Nations Unies. Le chef des services d'administration serait directement aidé par deux assistants (1 agent des services généraux (autres classes) et 1 agent recruté sur le plan national).

64. La Section des finances, dont le chef occuperait un poste P-4, serait chargée d'établir et d'assurer des contrôles financiers, de tenir à jour et de gérer les comptes de la mission, de régler les fournisseurs et les demandes de remboursement des frais de voyage, de gérer les états de paie du personnel recruté sur le plan national et verser les indemnités journalières en mission, et d'administrer les comptes bancaires de la mission. La Section comprendrait également à Abidjan 8 fonctionnaires internationaux (2 P-3, 2 P-2 et 4 agents du Service mobile), 3 Volontaires des Nations Unies et 6 agents recrutés sur le plan national. Afin d'appuyer les opérations sur le terrain, la Section déploierait deux agents du Service mobile dans les secteurs Ouest et Est.

65. Dirigée par le chef du personnel civil (P-4), la Section du personnel assurerait l'exécution des politiques et procédures en matière de personnel, le recrutement, l'administration et la gestion du personnel recruté sur le plan national, et la gestion des prestations accordées au personnel civil recruté sur le plan international, aux observateurs militaires et aux membres de la police. Elle comprendrait également à Abidjan 7 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 P-3, 1 P-2 et 5 agents du Service mobile) et 5 agents recrutés sur le plan national. Afin d'appuyer les opérations sur le terrain, la Section déploierait 2 agents du Service mobile et 1 agent recruté sur le plan national dans les secteurs Ouest et Est et à la base avancée de soutien logistique.

66. La Section des achats, dont le chef occuperait un poste P-4, serait responsable des achats aux niveaux local et international de biens et de services pour l'ONUCI, identifierait les sources d'approvisionnement et établirait des listes de fournisseurs, mènerait des enquêtes de marché et suivrait l'exécution des contrats. Elle

comprendrait également 6 fonctionnaires internationaux (1 P-3, 2 P-2 et 3 agents du Service mobile) et 6 agents recrutés sur le plan national.

67. La Section des services médicaux serait dirigée par un médecin-chef (P-4) et serait chargée de coordonner et de fournir des services médicaux intégrés au personnel civil et au personnel militaire, d'organiser les soins de santé et le traitement médical préventif de tout le personnel de l'ONUCI, de coordonner les évacuations sanitaires à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission, d'assurer la planification d'urgence médicale et d'inspecter les installations médicales appartenant aux contingents et exploitées par eux. La Section comprendrait également 1 fonctionnaire international [services généraux (autres classes)], 6 Volontaires des Nations Unies et 11 agents recrutés sur le plan national.

68. La Section des services généraux, dont le chef occuperait un poste P-4, serait chargée des domaines suivants : contrôle du matériel et de l'inventaire des équipements de l'ONUCI, de la maintenance du système de contrôle du matériel sur le terrain, du traitement des demandes de remboursement, des arrangements relatifs aux voyages et aux visas, reproduction, enregistrement et archivage électronique des documents et gestion des installations et des camps. Elle comprendrait également 20 fonctionnaires recrutés sur le plan international [5 P-3, 11 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux (autres classes)], 2 Volontaires des Nations Unies et 22 agents recrutés sur le plan national.

69. Le Groupe de la formation, dont le chef occuperait un poste P-4, serait chargé de définir les besoins en matière de formation, d'élaborer et d'organiser des cours et des programmes de formation technique et linguistique à l'échelle de la mission pour le personnel militaire et civil de l'ONUCI. Il comprendrait également un fonctionnaire recruté sur le plan international (P-3), trois Volontaires des Nations Unies et deux agents recrutés sur le plan national.

70. Le Groupe d'appui des Volontaires des Nations Unies serait dirigé par un directeur de programme (Volontaires des Nations Unies) et comprendrait également quatre Volontaires des Nations Unies (2 fonctionnaires d'appui au Programme et 2 agents auxiliaires).

Services d'appui intégrés

	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité	Total personnel international	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé											
Quartier général de l'Opération	–	–	11	26	85	15	–	137	164	45	346
Antennes	–	–	–	6	22	–	–	28	97	30	155
Total	–	–	11	32	107	15	–	165	261	75	501

71. Les services d'appui intégrés, dont le chef occuperait un poste P-5, seraient chargés de la planification, de la coordination et de la fourniture d'un soutien technique et logistique à la composante services organiques, à la composante militaire et à la composante police civile de la mission, y compris la planification de

l'appui intégré en matière de logistique civile et militaire, des services techniques et l'entretien des bâtiments, les opérations aériennes et les transports, les communications et l'informatique, les approvisionnements et les mouvements de matériels, de marchandises et de fournitures dans l'ensemble de la zone de la mission. Les services comprennent le bureau du chef, le centre mixte des opérations de soutien logistique et les sections concernant les fournitures, les services techniques, les communications et l'informatique, le contrôle des mouvements et les transports et les opérations aériennes, ainsi qu'un groupe de vérification du matériel appartenant aux contingents et un groupe des systèmes d'information géographique.

72. Les collaborateurs immédiats du chef des services d'appui intégrés comprennent un chef adjoint (P-4) et quatre assistants d'administration (recrutés sur le plan national). Ces services comprennent le Groupe du matériel appartenant aux contingents, dont le chef occupe un poste P-4 et qui assure l'arrivée du matériel, les inspections et les vérifications périodiques et au moment du rapatriement, produit des rapports sur les inspections, les vérifications et le soutien logistique autonome des contingents, maintient les bases de données et forme le personnel des contingents dans le domaine des politiques et procédures concernant le matériel qui leur appartient. Le Groupe comprendrait également 7 fonctionnaires recrutés sur le plan international [2 P-3, 1 agent du Service mobile et 4 agents des services généraux (autres classes)], 1 Volontaire des Nations Unies et 2 agents recrutés sur le plan national.

73. Le Centre mixte d'opérations de soutien logistique, dont le chef occupe un poste P-4, est chargé, par l'intermédiaire des structures intégrées militaro-civiles, d'assurer un appui pour le déploiement, le redéploiement et l'appui des contingents et du personnel civil dans la zone de la mission. Le Centre comprendrait également 5 fonctionnaires recrutés sur le plan international (2 P-3 et 3 agents du Service mobile), 1 Volontaire des Nations Unies et 3 agents recrutés sur le plan national.

74. La Section des approvisionnements, dont le chef occupe un poste P-4, est chargée des domaines suivants : programme d'approvisionnement en articles consommables et non consommables, administration et ravitaillement des magasins spécialisés, carburant aviation et diesel, essences, huile et lubrifiants, eau potable et en vrac et rations, emmagasinage et distribution des fournitures dans l'ensemble de la zone de la mission. La Section comprendrait également 31 fonctionnaires recrutés sur le plan international [1 P-4, 9 P-3, 16 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux (autres classes)], 2 Volontaires des Nations Unies et 16 agents recrutés sur le plan national.

75. La Section des bâtiments et des services techniques, dont le chef occupe un poste P-4, est chargée des domaines suivants : planification des travaux de génie civil dans la zone de la mission, exécution des projets de construction et de rénovation des bâtiments et installations, supervision des travaux contractuels, entretien des locaux à usage de bureaux et d'habitation de la mission, administration des fournitures et magasins, installation et fonctionnement des installations de purification et de mise en bouteilles de l'eau. Elle comprend le Groupe des systèmes d'information géographique (1 P-3 et 2 Volontaires des Nations Unies) et emploierait également à Abidjan 12 fonctionnaires recrutés sur le plan international [4 P-3, 7 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)], 16 Volontaires des Nations Unies et 29 agents recrutés sur le plan national. Afin d'appuyer les opérations sur le terrain, la Section déploierait 10 fonctionnaires

internationaux (2 P-3 et 8 agents du Service mobile) et 60 agents recrutés sur le plan national ainsi que 22 Volontaires des Nations Unies dans les secteurs Ouest et Est et à la base avancée de soutien logistique.

76. La Section des communications et de l'informatique, dont le chef occupe un poste P-4, est chargée de l'installation, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure et des systèmes de communication dans l'ensemble de la zone de la mission, y compris les microstations terriennes, les centraux téléphoniques, les répéteurs et transmetteurs, les liaisons hertziennes et les studios et relais radiophoniques, le fonctionnement, l'entretien et la réparation des réseaux et infrastructures téléinformatiques, la mise au point d'applications, la sécurité des réseaux, le contrôle de l'accès et l'intégrité des données, l'administration des applications et des bases de données, l'appui et la formation des utilisateurs. La Section inclurait le Groupe des communications et le Groupe de l'informatique et comprendrait également 36 fonctionnaires internationaux [2 P-3, 2 P-2, 31 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)], 2 Volontaires des Nations Unies et 35 agents recrutés sur le plan national. Afin d'appuyer les opérations sur le terrain, la Section déploierait 10 agents du Service mobile et 18 agents recrutés sur le plan national dans les secteurs Ouest et Est.

77. La Section du contrôle des mouvements, dont le chef occupe un poste P-4, est chargée des domaines suivants : coordination des besoins en matière de mouvements des marchandises et du personnel par voie aérienne, fluviale, maritime et terrestre, déploiement, rotation et rapatriement des contingents et des observateurs militaires, du matériel appartenant aux contingents et du matériel appartenant aux Nations Unies, des effets personnels du personnel civil en provenance, à destination et à l'intérieur de la zone de la mission, dédouanement, y compris les marchandises dangereuses, manutention des passagers et des marchandises et entreposage. La Section comprendrait 6 fonctionnaires internationaux [1 P-2, 4 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (autres classes)], 5 Volontaires des Nations Unies et 20 agents recrutés sur le plan national. Afin d'appuyer les opérations sur le terrain, elle déploierait 5 fonctionnaires internationaux (1 P-2 et 4 agents du Service mobile) et 10 recrutés sur le plan international, ainsi que 5 Volontaires des Nations Unies dans les secteurs ouest et est et à la base avancée de soutien logistique.

78. La Section des transports, dont le chef occupe un poste P-4, est chargée des domaines suivants : planification, organisation et contrôle des services de transport assurés par les véhicules de l'ONUCI; maintien et réparation de ces véhicules et fonctionnement des ateliers, attribution et répartition des véhicules, formulation et application de normes et procédures pour la sécurité routière et de consignes d'entretien; gestion des magasins et fournitures de pièces détachées et de services de régulation. La Section comprendrait 26 fonctionnaires internationaux [1 P-3, 22 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux (autres classes)], 12 Volontaires des Nations Unies et 52 agents recrutés sur le plan national.

79. La Section des opérations aériennes, dont le chef occupe un poste P-4, est chargée des domaines suivants : planification et coordination de l'utilisation des moyens aériens de l'ONUCI, y compris les aéronefs commerciaux et les aéronefs fournis au titre de lettres d'attribution; application du système coordonné de soutien aérien dans l'ensemble de la zone de la mission, élaboration et application des procédures opérationnelles de l'aviation; contrôle opérationnel des contrats d'affrètement aérien et des opérations des terminaux; étude et évaluation des

aérodromes et des zones de poser d'hélicoptères en région éloignée; évaluation du danger et de l'information aéronautique et météorologique à l'intention des équipages; liaison avec les autorités aériennes nationales et internationales; autorisations de vol et contrôle. La Section comprendrait 3 fonctionnaires internationaux (1 P-3, 1 P-2 et 1 agent du Service mobile), 4 Volontaires des Nations Unies et 3 agents recrutés sur le plan national. Afin d'appuyer les opérations sur le terrain, la Section déploierait 3 fonctionnaires internationaux (P-3) et 9 agents recrutés sur le plan national, ainsi que 3 Volontaires des Nations Unies dans les secteurs ouest et est et à la base avancée de soutien logistique.

III. Analyse des montants demandés¹

Explication

L'analyse des montants demandés présentée ci-dessous part du principe de la budgétisation à base zéro étant donné qu'il s'agit du premier budget de la Mission.

Prévisions de dépenses

Observateurs militaires	10 741,9
--------------------------------	----------

80. Le montant demandé à cette rubrique (10 741 900 dollars) comprend la somme de 1 423 800 dollars qui concerne la période allant du 4 avril au 30 juin 2004 et permettra de financer les indemnités de subsistance et la prime d'habillement en mission, les frais de voyage et l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité. Il est calculé en fonction du déploiement échelonné de 124 observateurs militaires supplémentaires qui devrait avoir lieu d'ici à juillet 2004 et comprend les 76 officiers de liaison militaires transférés de la MINUCI sous l'autorité de l'ONUCI, pour arriver à un effectif total autorisé de 200 observateurs. Les montants demandés au titre de l'indemnité de subsistance en mission tiennent compte d'un taux d'abattement de 10 % pour délais de déploiement pour l'exercice financier s'achevant le 30 juin 2004, ainsi que pour la période 2004-2005.

Prévisions de dépenses

Contingents	178 210,8
--------------------	-----------

81. Le montant demandé à cette rubrique (178 210 800 dollars) inclut un montant de 36 959 900 dollars pour la période allant du 4 avril au 30 juin 2004 et permettra de financer les coûts afférents aux contingents et les remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents, le déploiement et la rotation du personnel des contingents, les indemnités journalières et les indemnités de permission, l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité, ainsi que le coût des rations et du fret liés au déploiement du matériel appartenant aux contingents. Il est calculé en fonction du calendrier projeté de déploiement des contingents militaires et tient compte du fait que, le 4 avril 2004, 1 608 militaires de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest seront transférés sous l'autorité de l'ONUCI, 5 105 personnes

¹ Les prévisions de dépenses sont indiquées en milliers de dollars des États-Unis.

étant déployées d'ici au 30 juin 2004 et l'effectif total autorisé, soit 6 040 soldats, étant atteint en août 2004. En attendant que les dispositions relatives à la restauration soient arrêtées, un montant est également demandé pour la période allant du 4 avril au 30 juin 2004 au titre de l'élément frais de bouche et frais annexes de l'indemnité de subsistance en mission des 120 officiers d'état-major du quartier général de la Force. Un abattement de 5 % pour délais de déploiement a été appliqué, le cas échéant, aux prévisions de dépenses pour l'exercice financier s'achevant le 30 juin 2004, ainsi que pour la période 2004-2005.

Prévisions de dépenses

Police civile

17 955,1

82. Le montant demandé à cette rubrique (17 955 100 dollars) comprend la somme de 2 076 900 dollars qui concerne la période allant du 4 avril au 30 juin 2004 et permettra de financer les indemnités de subsistance en mission, les frais de voyage, la prime d'habillement et l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité. Il tient compte du déploiement échelonné des membres de la police civile, dont 214 d'ici au 30 juin 2004, l'effectif autorisé, soit 350 policiers, étant atteint en septembre 2004. Un taux d'abattement de 20 % pour délais de déploiement a été appliqué au calcul des coûts des indemnités de subsistance en mission pour l'exercice financier s'achevant le 30 juin 2004, ainsi que pour la période 2004-2005.

Prévisions de dépenses

Personnel international

46 556 700

83. Le montant demandé à cette rubrique (46 556 700 dollars) comprend la somme de 5 191 000 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004 et tient compte des barèmes de rémunération du personnel recruté sur le plan international, des dépenses communes de personnel dont, le cas échéant, la prime de risque et l'indemnité de subsistance en mission. Il repose sur le principe d'un déploiement échelonné de l'effectif proposé de 406 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 230 devant être déployés au 30 juin 2004 au plus tard et le déploiement intégral achevé en avril 2005. Les prévisions de dépenses sont ajustées par l'application d'un taux de vacance de postes de 30 % et de 20 % respectivement pour la période achevée le 30 juin 2004 et l'exercice 2004-2005.

84. Le barème des rémunérations de New York a été appliqué à 30 % des postes dont la création est proposée. Les dépenses de personnel pour les 70 % restants reposent sur les barèmes de rémunération pour les engagements de durée limitée, un facteur de réduction de 50 % étant appliqué aux dépenses communes de personnel.

Prévisions de dépenses

Personnel local

10 186 200

85. Le montant de 10 186 200 dollars demandé à cette rubrique inclut la somme de 1 064 300 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004 et tient compte de la rémunération du personnel local et des dépenses communes de personnel. Il se fonde sur un déploiement échelonné de 457 agents locaux, 250 devant être déployés au 30 juin 2004 au plus tard et le déploiement intégral achevé en février 2005. Les

dépenses de personnel local ont été calculées sur la base des barèmes de rémunération applicables localement aux agents des services généraux et aux administrateurs recrutés sur le plan national, avec respectivement un taux de vacance de postes de 15 % et de 10 % pour la période achevée le 30 juin 2004 et l'exercice 2004-2005.

Prévisions de dépenses

Volontaires des Nations Unies

7 425 900

86. Le montant de 7 425 900 dollars demandé à cette rubrique inclut la somme de 1 330 900 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004 et se fonde sur le déploiement prévu de 232 Volontaires des Nations Unies, dont 120 observateurs électoraux à compter de novembre 2004. Il tient compte d'un taux de vacance de postes de 10 % pour l'exercice achevé le 30 juin 2004 et pour l'exercice 2004-2005.

Prévisions de dépenses

Personnel détaché par le Gouvernement

411 400

87. Le montant demandé à cette rubrique (411 400 dollars) correspond à l'indemnité de subsistance en mission et aux frais de voyage de huit agents de l'administration pénitentiaire détachés par le Gouvernement, qui seront déployés en juillet 2004 pour appuyer et conseiller les autorités nationales concernant le rétablissement du système pénitentiaire dans le nord et le renforcement dudit système dans le sud.

Prévisions de dépenses

Consultants

277 100

88. Le montant de 277 100 dollars demandé à cette rubrique inclut la somme de 29 000 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004 et couvre l'engagement de consultants pour les programmes de formation de l'Opération (technologie de la communication et de l'information de pointe, sensibilisation culturelle, négociation et règlement des conflits et enseignement du français) ainsi que la formation des journalistes locaux aux techniques et pratiques fondamentales en matière de journalisme.

Prévisions de dépenses

Voyage

2 377 000

89. Le montant demandé de 2 377 000 dollars inclut la somme de 944 900 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004 et permettra de financer les voyages en mission, notamment les voyages du Représentant spécial du Secrétaire général et de hauts responsables de l'Opération pour des consultations politiques et des réunions et ceux du personnel du Siège en Côte d'Ivoire pour fournir un appui concernant divers aspects du processus de paix, ainsi qu'une assistance en matière de logistique et d'administration à l'Opération; l'évaluation, avant le déploiement, du matériel appartenant aux contingents; et les missions de reconnaissance du personnel militaire des pays fournissant des contingents. Le montant demandé au

titre des voyages pour des activités de formation couvre la formation avant le déploiement du personnel militaire ainsi que la formation du personnel de l'ONUCI dans les domaines des technologies de la communication et de l'information, de la sûreté de l'aviation, du génie, du transport, de l'administration du personnel, des finances et du budget.

Prévisions de dépenses
Installations et infrastructures

73 382 900

90. Le montant demandé à cette rubrique (73 382 900 dollars) comprend la somme de 18 059 300 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004, ainsi qu'un montant de 33 571 300 dollars pour des installations préfabriquées, des ponts, des groupes électrogènes, des systèmes d'épuration d'eau, des citernes à eau et fosses septiques, des citernes et pompes à carburant, du matériel de réfrigération, d'épuration d'eau, de sécurité et de sûreté ainsi que du mobilier de bureau. Le montant prévu doit permettre de mettre en place et d'équiper des bureaux, un hôpital de niveau 2 et un camp de transit pour 1 000 personnes.

91. Les prévisions de dépenses tiennent également compte de l'acquisition de fournitures et de services d'entretien et de construction ainsi que de la location de locaux pour le quartier général de l'Opération et de la Force et d'une base de soutien logistique et d'installations dotées de stations de répéteur dans les antennes pour les observateurs militaires et la police civile. Le montant prévu comprend le coût estimatif du remboursement aux pays fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome ainsi qu'un montant de 2 928 700 dollars pour la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide concernant 331 articles pour les installation et structures préfabriquées, 17 pompes à carburant et réservoirs souples de carburant, 127 meubles, 1 détecteur de métal et 1 scanner à bagages transféré des stocks stratégiques pour déploiement rapide à l'Opération.

Prévisions de dépenses
Transports terrestres

45 324 300

92. Le montant 45 324 300 dollars prévu à cette rubrique comprend la somme de 11 469 800 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004 et tient compte de l'acquisition de 968 véhicules pour constituer le parc automobile de l'Opération, dont des véhicules de manutention, des engins du génie et des engins de manutention au sol. Il tient également compte du coût de la location de véhicules en attendant l'acquisition de nouveaux véhicules, des réparations et de l'entretien, de l'assurance, des pièces de rechange, des carburants et lubrifiants et comprend un montant de 5 911 000 dollars pour la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide concernant 257 véhicules transférés de ces stocks à l'Opération. Cent trois des 968 véhicules de l'Opération seront transférés de la MINUCI et 184 d'autres missions.

Prévisions de dépenses
Transports aériens

46 002 300

93. Pour assurer le mouvement du personnel et des cargaisons, le ravitaillement et le réapprovisionnement des postes de commandement de secteur et des antennes dans tout le pays, l'évacuation sanitaire et celle des blessés, l'Opération a besoin de 14 aéronefs, dont deux avions (un avion léger de transport de passagers transféré de la MINUCI et un de taille moyenne pour le transport de passagers et de fret) et 12 hélicoptères (4 hélicoptères loués à des entreprises, dont un transféré de la MINUCI et 8 hélicoptères militaires fournis au titre de lettres d'attribution).

94. Le montant de 46 002 300 dollars inscrit à cette rubrique inclut la somme de 2 745 000 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004, et couvre le déploiement et l'exploitation de deux avions et de quatre hélicoptères loués à des entreprises privées ainsi que les coûts de déploiement et d'exploitation de l'ensemble des aéronefs proposés pour l'exercice 2004-2005. Les prévisions de dépenses tiennent compte des frais de déploiement, de peinture et de location, des frais d'exploitation (carburant d'aviation, huiles et lubrifiants, assurance et indemnité de subsistance des équipages), du matériel et des fournitures ainsi que des frais d'atterrissage et de manutention au sol.

Prévisions de dépenses

Transmissions

31 233 700

95. Le montant demandé à cette rubrique (31 233 700 dollars) inclut la somme de 9 645 100 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004 et permettra l'acquisition de matériels de transmission pour la mise en place du réseau de transmission de l'Opération. Il couvre le matériel de transmissions par satellite et radios VHF et HF, les liaisons hyperfréquences et par téléphonie rurale ainsi que les services commerciaux de télécommunications, l'entretien, les pièces de rechange et les services d'appui technique spécialisés. Le montant prévu doit également couvrir le remboursement aux pays fournisseurs de contingents du coût du soutien logistique autonome ainsi que les frais de reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide, d'un montant de 2 641 700 dollars, concernant 568 articles de transmissions par radio VHF/UHF, par radio HF et par satellite et de matériels de commutation ainsi que 269 articles divers (chargeurs de batteries, mâts portables, etc.) transférés à l'Opération. En outre, 57 articles de transmissions seront transférés à l'ONUCI d'autres missions et de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

Prévisions de dépenses

Informatique

9 069 100

96. Le montant de 9 069 100 dollars inscrit à cette rubrique inclut la somme de 2 994 100 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004 et permettra l'acquisition de matériel informatique et de logiciels, notamment le système d'information géographique, les fournitures et services connexes ainsi que du matériel d'atelier et d'essai, du matériel d'entretien et de réparation, des pièces de rechange et des services d'appui technique spécialisés. Le montant indiqué comprend une somme de 1 023 800 dollars pour la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide concernant 206 ordinateurs de bureau et moniteurs, 90 ordinateurs portables, 180 imprimantes, 5 serveurs, 8 scanners, 306 blocs d'alimentation non interruptible et 2 analyseurs de données du réseau local.

transférés à l'Opération. L'Opération disposera également de 50 ordinateurs de bureau et moniteurs, 49 imprimantes et 10 serveurs transférés d'autres missions.

Prévisions de dépenses

Services médicaux

5 781 300

97. Le montant de 5 781 300 dollars inclut une somme de 819 500 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004 et tient compte du coût de l'acquisition du matériel médical pour les hôpitaux de niveau 1 à mettre en place au quartier général de l'ONUCI et dans les deux PC de secteur, des services médicaux, y compris les consultations externes, de l'hospitalisation et de l'évacuation sanitaire, ainsi que des fournitures médicales (vaccins, prophylaxie du paludisme et protection contre le VIH/sida pour le personnel militaire). Le montant indiqué couvre également le remboursement aux pays fournisseurs de contingents du coût estimatif du soutien logistique autonome.

Prévisions de dépenses

Matériel spécial

2 945 000

98. Le montant de 2 945 000 dollars prévu à cette rubrique comprend la somme de 302 000 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004 et permettra d'acquérir des jumelles et des dispositifs de vision nocturne pour les observateurs militaires et les membres de la police civile. Il couvre également le remboursement aux pays fournisseurs de contingents du coût estimatif du soutien logistique autonome.

Prévisions de dépenses

Fournitures, services et matériels divers

13 473 700

99. Le montant de 13 473 700 dollars prévu à cette rubrique comprend la somme de 5 805 700 dollars relative à la période du 4 avril au 30 juin 2004 et permettra de financer le fret et les charges connexes, l'acquisition de divers matériels ainsi que des fournitures, des accessoires d'uniformes, drapeaux et autocollants, les frais bancaires et les frais de formation. Une palette hydraulique, 81 trousses de premiers soins et 81 extincteurs pour véhicules seront transférés de la MINUCI à l'ONUCI.

Prévisions de dépenses

Projets à effet rapide

1 000 000

100. L'Opération aidera les organisations humanitaires en réalisant des projets à effet rapide visant à promouvoir et à faciliter les efforts de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Ces projets porteront principalement sur l'hygiène publique, l'octroi de matériel médical et de fournitures, la réparation des hôpitaux, des formations sanitaires et des infrastructures communautaires de base, la mise à niveau des installations d'épuration de l'eau, la remise en état des bâtiments scolaires et l'approvisionnement des écoles en matériels et fournitures de base.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

101. En ce qui concerne le financement de l'ONUCI, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) L'ouverture d'un compte spécial de l'ONUCI, pour y comptabiliser les recettes et les dépenses concernant l'Opération;

b) L'ouverture d'un crédit de 101 061 200 dollars pour l'établissement de l'Opération pour la période du 4 avril au 30 juin 2004, cette somme comprenant le montant de 49 943 300 dollars déjà autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

c) L'ouverture d'un crédit de 401 293 200 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005;

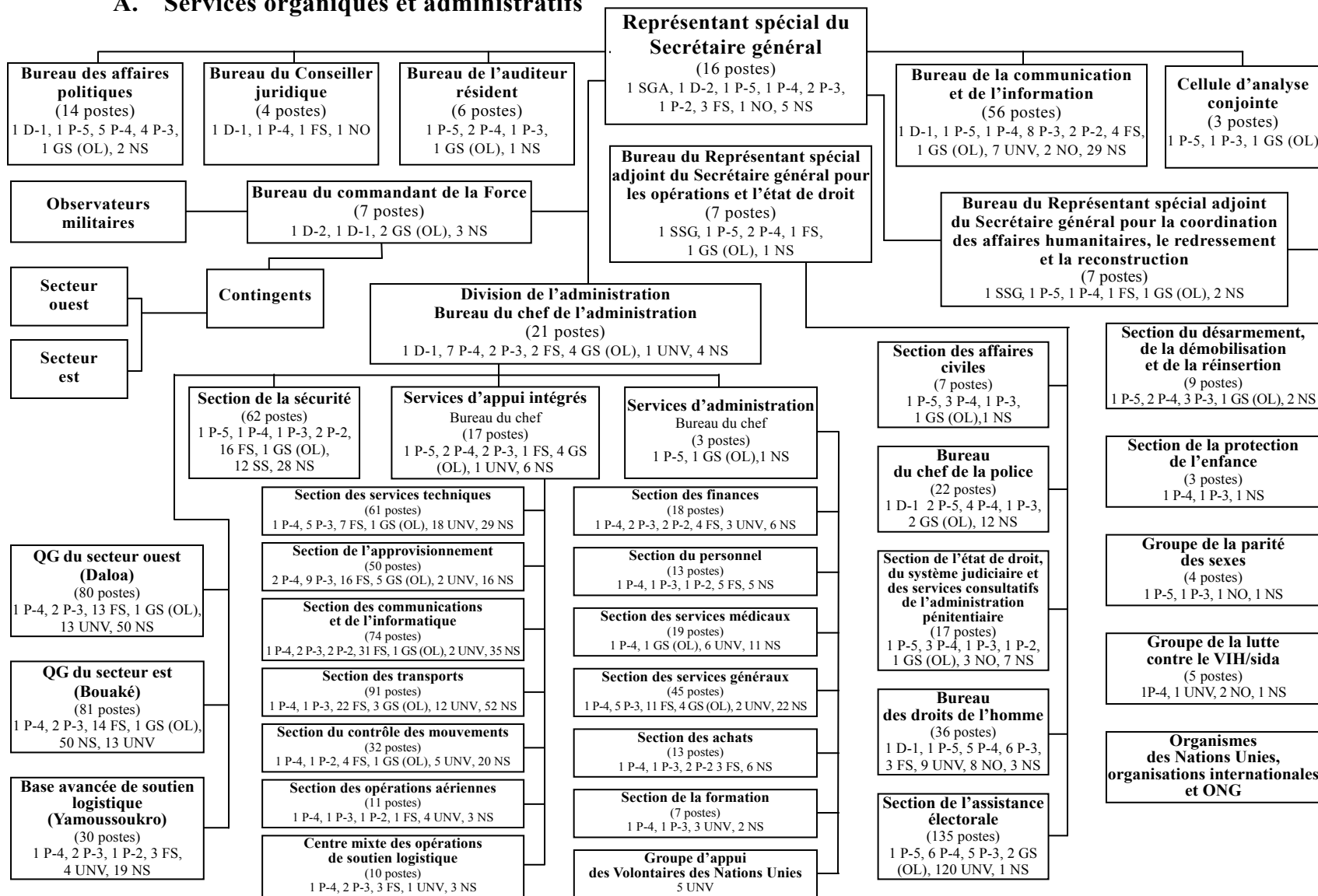
d) La mise en recouvrement d'un montant de 101 061 200 dollars pour la période du 4 avril au 30 juin 2004;

e) La mise en recouvrement d'un montant de 305 428 713 dollars pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 4 avril 2005;

f) La mise en recouvrement d'un montant de 95 864 487 dollars, à raison de 33 441 100 dollars par mois, pour la période du 5 avril au 30 juin 2005, si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de l'Opération.

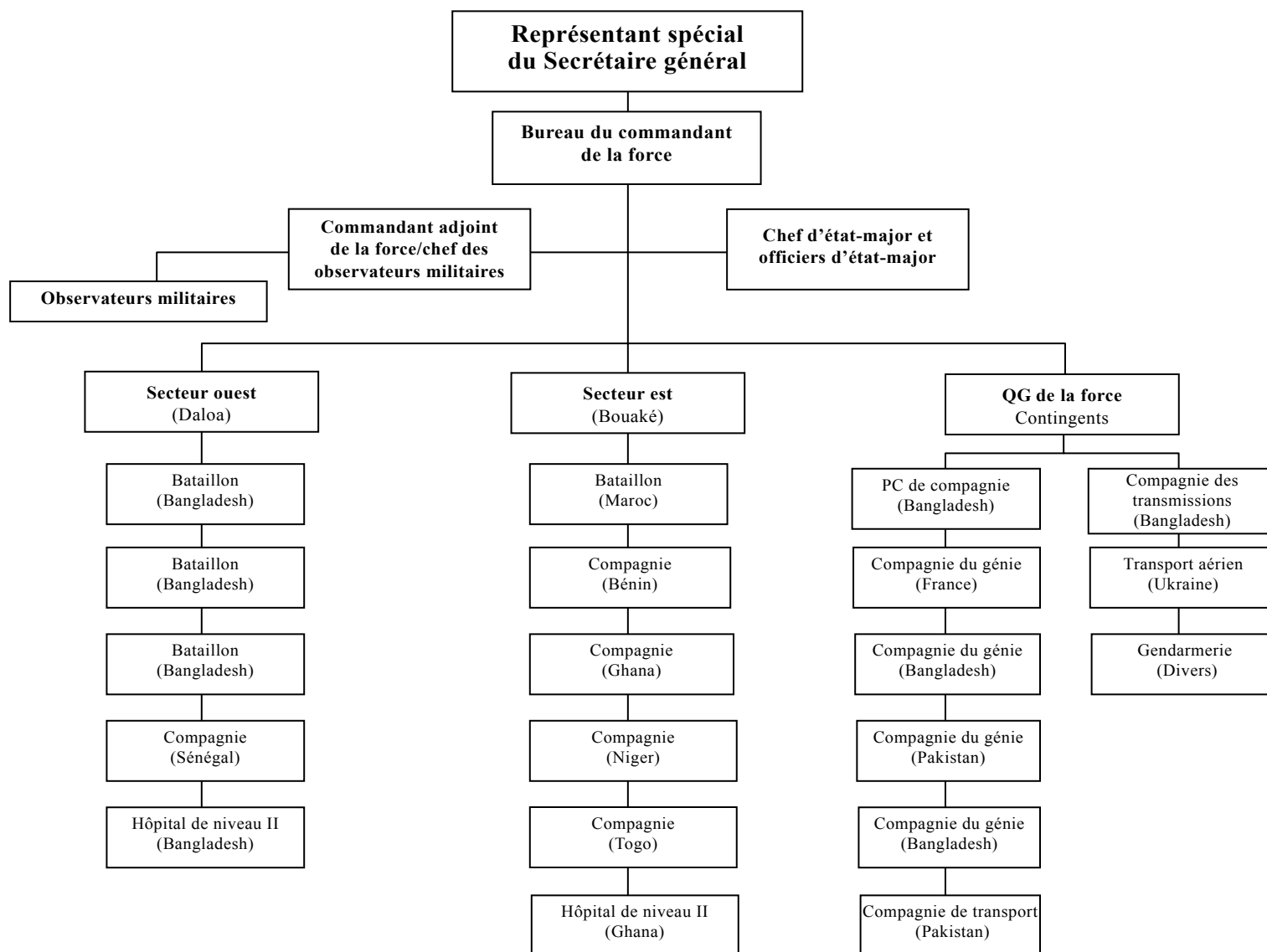
Organigramme de l'ONUCI

A. Services organiques et administratifs



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; FS = Service mobile; GS (OL) = services généraux (autres classes); NO = administrateur recruté sur le plan national; NS = agent local (services généraux); SS = agent de sécurité; UNV = Volontaires des Nations Unies.

B. Composante militaire



Carte